

& Soldats de s'écarter de plus d'une demi-lieuë de leur Camp, à peine d'être arrêtés & punis comme déserteurs, & de passer la rivière sur les ponts ou autrement, sans permission, à peine d'être punis sévèrement.

**IX.** Enjoint Sa Maj. au Prévôt de la Généralité de Paris & à tous autres Officiers de la Maréchaussée, dont les résidences sont dans le voisinage du Camp, d'arrêter tous les Hussars & Soldats qui s'en éloigneront de plus d'une demie lieuë ; & aux Maires, Echevins & habitans des Villes & lieux, qui sont le long de la rivière d'Oise & dans les environs du Camp, d'arrêter pareillement tous ceux qui s'y présenteront & de les garder prisonniers jusqu'à ce que le Prévôt, sur l'avis qu'ils lui en donneront, les ait fait conduire au Camp.

**X.** Défend Sa Maj. aux Hussars & Soldats de découcher du Camp ; sous les peines prescrites par les Ordonnances : Voulant Sa Maj. qu'en présence d'un Officier Major de chaque Corps on y fasse l'appel le soir & le matin, & que s'il se trouve que quelqu'un ait découché, son nom & celui de la Compagnie dont il sera, soient donnés au Major dudit Corps pour en rendre compte au Commandant : Voulant Sa Maj. que, s'il arrivoit qu'on eut arrêté aux environs du Camp quelque Hussar ou Soldat qui auroit découché, & dont le nom n'auroit pas été donné, le Capitaine soit interdit & tenu de payer le desordre fait par le Hussar ou Soldat arrêté.

**XI.** Il sera défendu à tout Hussar, Soldat & autres, de tirer dans le Camp, ni de s'en écarter, à peine d'être punis suivant la rigueur des Ordonnances.

**XII.** Il leur sera pareillement défendu d'avoir aucune balle sur eux, ni même du menu plomb à giboyer, sous peine de la vie ; ordonne pour cet effet Sa Maj. aux Officiers de faire décharger en leur présence, en arrivant au Camp, avec un tire-boutre, toutes les armes de ceux de leurs troupes & de leur prendre toutes leurs balles & autre plomb ; & s'il arrivoit ensuite que quelqu'un en eut, il sera puni suivant la rigueur de la présente ; Sa Maj. entendant que, quand les Troupes partiront, les Officiers rendent